

TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2021

En versant la taxe d'apprentissage au lycée horticole de Saint-Ismier vous contribuez à la formation des professionnels de demain



En 2021, vous pouvez verser votre contribution directement à l'établissement



Établissement Public Local d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricoles
de **Grenoble Saint Ismier**
1 Chemin de Charvinière – 38332 ST ISMIER Cedex
04 76 52 03 63 – epl.grenoble@educagri.fr



L'établissement public local de formation de Grenoble Saint-Ismier en 2020-2021

L'effectif de cette rentrée est de 260 élèves, de 150 d'apprentis et de 50.000 heures stagiaires.

Formations scolaires, par la voie de l'apprentissage, et formations continues

- ✓ **Section sportive Randonnée-Montagne, section européenne anglais, option Arts Visuels Multimédias**
- ✓ **CAPA Jardinier Paysagiste – *apprentissage***
- ✓ **CAPA Métiers de l'Agriculture – *apprentissage***
- ✓ **Certificat de Spécialisation Arboriste - Elagueur - *apprentissage et formation continue***
- ✓ **Certificat de Spécialisation Construction Paysagère - *apprentissage et formation continue***
- ✓ **Brevet Professionnel**
 - **Aménagements Paysagers - *apprentissage et formation continue***
 - **Responsable d'atelier de productions horticoles - *formation continue***
 - **Responsable d'Exploitation Agricole «Maraichage» - *formation continue***
- ✓ **Bac Professionnel**
 - **Aménagements Paysagers - *scolaire et apprentissage***
 - **Gestion des Milieux Naturels et de la Faune Scolaire – *scolaire***
- ✓ **2^{nde} Générale et Technologique Ecologie-Agronomie- Territoire et Développement Durable – *scolaire***
- ✓ **Bac Technologique STAV - Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant - *scolaire***
- ✓ **Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers - Scolaire et apprentissage**
- ✓ **Licence Pro Gestion des Aménagements Paysagers : « Développement Durable et Biodiversité » - *apprentissage et formation continue***
- ✓ **Formations courtes**
- ✓ **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Utilisation de la taxe 2020

La taxe d'apprentissage versée est dédiée pour 90 % aux activités pédagogiques :

- Matériels de travaux pratiques pour réaliser différentes techniques de terrassement, de paillage, d'aménagement paysager
- Matériels pour les laboratoires de physique, chimie et biologie
- Matériels pour les sections sportives et pratiques sportives

Les 10 % restants sont consacrés à la documentation et abonnements à des revues spécialisées en paysage

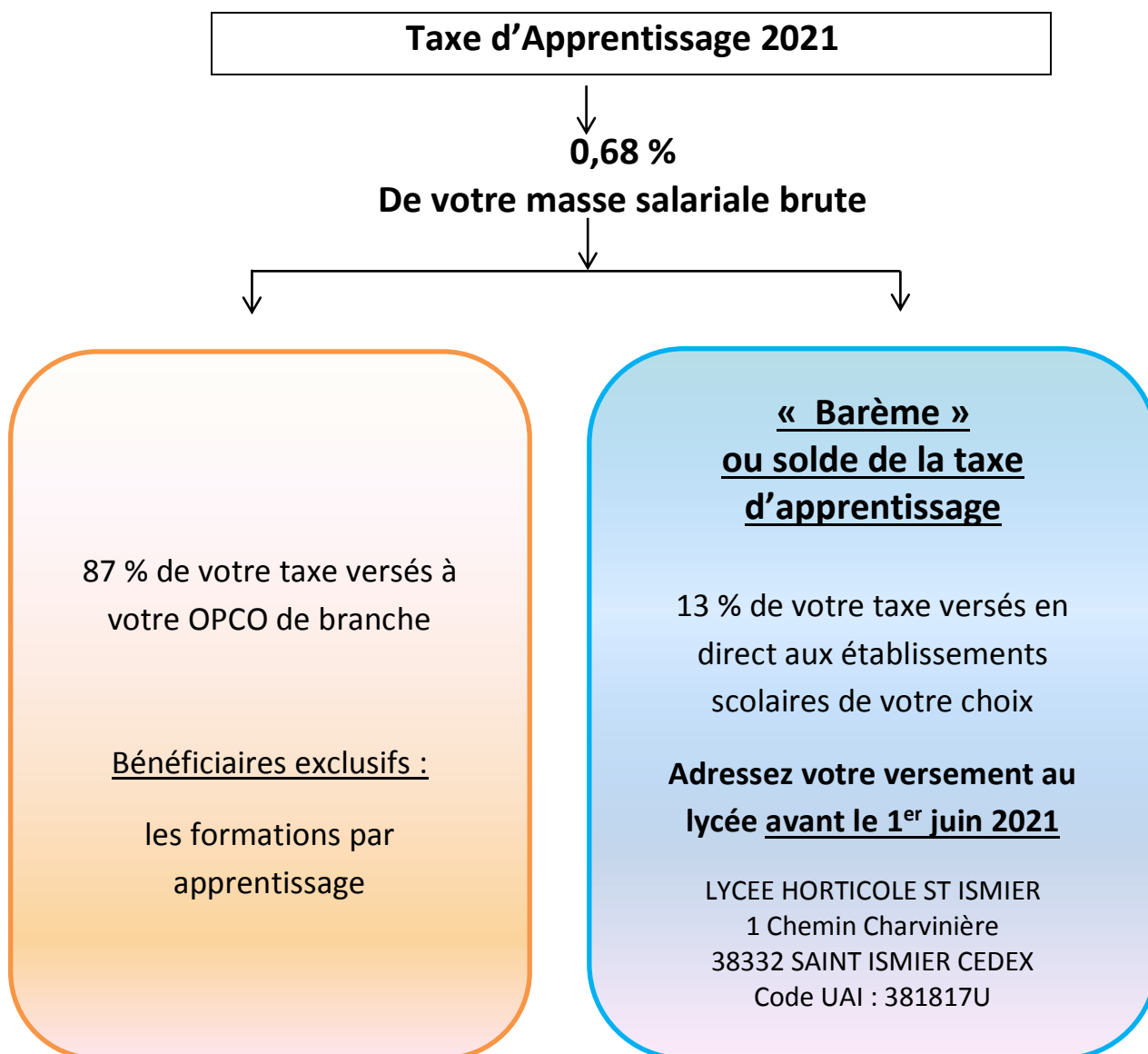


Les projets pédagogiques prévus en 2021

- ✓ Achats de matériels pédagogiques innovants pour l'aménagement paysager et la formation gestion des milieux naturels et de la faune, dans le cadre de la transition écologique
- ✓ Réalisation de jardins d'aménagements paysagers
- ✓ Investissement dans une pédagogie du numérique

Comment effectuer votre versement de taxe d'apprentissage au profit de notre établissement en 2021

Le nouveau barème appelé « solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13 % de la taxe d'apprentissage. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.



**Vous pouvez aussi acquitter votre taxe en délivrant à
l'établissement du matériel à usage pédagogique.**

Pour de plus amples renseignements, contacter Mme ROUSSEL au 04 76 52 52 05

**Merci pour votre soutien qui nous
permettra de former les professionnels
dont vous avez besoin.**

